YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2005

DELIBERATION N° 2005/10/943

OBJET : Mise en place de vidéosurveillance - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune souhaite mettre en place un plan de vidéosurveillance tant aux abords des commerces que du parking de la gare pour un montant prévisionnel total de 180 000 € H.T., soit 215 280 € T.T.C. ,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (2 abstentions : M. BETANT, M. GUERNALEC),

APPROUVE le Plan de financement pour la mise en place d'un réseau de vidéosurveillance sur le territoire de la commune,

SOLLICITE le Conseil Général de l'Essonne pour une subvention au taux maximum au titre de la sécurité publique,

SOLLICITE une dérogation auprès du Conseil Général de l'Essonne pour commencer les aménagements avant la notification de subvention,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention,

S'ENGAGE à faire connaître que les aménagements ont été réalisés avec le concours du Conseil Général de l'Essonne,

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex - Tél. : 01 69 49 76 60 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire

Séance du 13/10/2005 - Délibération n° 943

S'ENGAGE à prendre en charge les frais de gestion de la vidéosurveillance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 25-10-05
et de la publication le 21-10-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Annexe à la délibération n° 2510/10-943 du 13 octobre 2005

MISE EN PLACE DE VIDEOSURVEILLANCE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	**Montant H.T.**	**Financement**	**Montant**
Mise en place de 16 caméras pour les commerces	142 400,00	Subvention du Conseil Général escomptée	30 000,00
Mise en place de 4 caméras pour la gare	37 600,00	Subvention du Conseil Général escomptée	7 520,00
		Financement commune sur montant H.T.	142 480,00
S/Total	**180 000,00**	**S/Total**	**180 000,00**
T.V.A.	35 280,00	T.V.A. à la charge commune	35 280,00
TOTAL	215 280,00		215 280,00